

Tarifs TRANSACTION

au 13 janvier 2025

(Montants TTC T.V.A à 20 %)



Christelle Clauss
IMMOBILIER

ALSACE

VENTE D'IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION

MONTANT DE LA VENTE EN TTC

HONORAIRES TTC*

De 0 à 100 000 € (avec un minimum de forfait de 5000 € TTC)	10 %
De 101 000 à 200 000 €	8 %
De 201 000 à 400 000 €	7 %
De 401 000 à 600 000 €	6 %
Au-delà de 601 000 €	5 %

*Honoraires charge acquéreur

TRANSACTIONS divers

HONORAIRES TTC*

Terrains	10 %	
Parking ou garage	Forfait 2000 €	
Avis de valeur écrit	Forfait 250 € TTC	Offerte en cas de signature de mandat de vente (Estimation orale toujours offerte)
Pré-état daté	200€ TTC	

*Honoraires charge acquéreur

IMMEUBLE PROFESSIONNEL

VENTE

PART HONORAIRES CHARGE PRENEUR

Locaux commerciaux, bureaux, entrepôts, immeubles professionnels ou commerciaux, terrains industriels ou commerciaux.	10% HT (12% TTC)
Fonds de commerces, cession de bail, pas de porte	8% HT (9.6% TTC)

LOCATION

Locaux commerciaux, bureaux, entrepôts	10 % HT du loyer triennal (12 %TTC) Minimum 6000€ TTC
Bail précaire < 36 mois	10 % HT du loyer de la période (12 % TTC) Minimum 6000€ TTC
Etat des lieux (si prestation unique)	300 € HT (360 € TTC)
Avis de valeur écrit (sans mandat de location)	150 € HT (180 € TTC)
Rédaction de bail commercial ou professionnel	600 € HT (720 € TTC)



Christelle Clauss
IMMOBILIER

Tarifs LOCATION au 13 janvier 2025

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989

Entremise et négociation

Honoraires TTC bailleur : 1% du loyer annuel, charges comprises

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail

Honoraires TTC bailleur et locataire : 8€/ m² de surface habitable pour les zones libres
10€/ m² de surface habitable pour les zones tendues

Etat des lieux d'entrée

Honoraires TTC bailleur et locataire : 3€/ m² de surface habitable

Etat des lieux de sortie (compris dans le mandat de gestion)

Honoraires TTC bailleur : 6€/ m² de surface habitable

Location parking ou garage

Honoraires TTC bailleur et locataire : 200€

Location locaux professionnels ou commerciaux

Honoraires : 10% du loyer triennal (à la charge du preneur)

Service supplémentaire hors formule :

Rédaction du bail ou d'un avenant au bail : 300€ TTC à partager par moitié entre les parties



Christelle Clauss
IMMOBILIER

Tarifs GESTION au 13 janvier 2025

Formule "Appartement + Immeuble" : 8%* TTC

- Quittancement / Encaissement
- Gestion des relances
- Révision des loyers
- Gestion des travaux d'entretien
- Suivi des assurances, entretien chaudière et ramonage
- État des lieux de sortie et décompte final
- Paiement des factures
- Paiement des charges de copropriété.
- Régularisation des charges
- Aide à la déclaration des revenus fonciers

Services + pour formule immeuble :

- Décompte de charges
- Gestion des contrats des communs

Formule "Maison" : 6%* TTC

- Quittancement / Encaissement
- Gestion des relances
- Révision des loyers
- Gestion des travaux d'entretien
- Suivi des assurances, entretien chaudière et ramonage
- État des lieux de sortie et décompte final
- Paiement des factures
- Aide à la déclaration des revenus fonciers

Formule "Plénitude" : 10% TTC

Tous les services inclus dans la formule "Appartement + immeuble"

- + Suivi des travaux
- + Suivi des sinistres (rdv d'expertise, gestion diverse pour le compte du mandant)
- + Suivi des procédures contentieuses

Honoraires supplémentaires *

- Honoraires 4% du montant HT des travaux > à 1000 € HT
- Avenant au bail : 300 € TTC divisé à part égal bailleur / locataire
- Suivi des sinistres impayés hors GLI : 84 € TTC/heure
- Vacations honoraires diverses : 84 € TTC/heure (sinistres, procédures, déplacement exceptionnel, conciliation)
- Frais de résiliation de gestion : 150 € TTC

Forfait stationnement : 10% TTC du montant des sommes encaissées

- Options :**
- Assurance garantie loyers impayés : 2.5% TTC
 - Vacation forfaitaire par représentation aux Assemblées générales : 150€ TTC